

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **124 (1998)**

Heft 10

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1991-1 « Bases du calcul et actions sur les structures – Partie 1 : bases du calcul » (3.3) ainsi que la norme SIA 160 (2 31 2, 3 31 1, 3 34 7) parlent d'« exigences » ; le terme proposé par M. Grosgrurin, à savoir « performance requise » aura ses mérites à l'Académie française mais pas dans le langage de tout le monde.

3. Aptitude au service

Là aussi l'ENV 1991-1 et la Norme SIA 160 se servent à plusieurs reprises du terme « aptitude au service ». D'autre part le mot « fiabilité », proposé par M. Grosgrurin, prend dans l'ENV 1991-1 un sens tout fait différent : « fiabilité » désigne « Zuverlässigkeit » (voir art 2 de l'ENV), ce qui n'a rien à voir avec « Gebrauchstauglichkeit ».

Il est alors logique que « Anforderungen an die Gebrauchstauglichkeit » se traduise par « exigences d'aptitude au service » ou encore « exigences en matière d'aptitude au service ».

4. Maintenance

Ce terme, désignant « Instandhaltung », est utilisé dans l'ENV 1991-1 (2.5 (3)P) ainsi que dans d'autres normes publiées par le CEN. Comme le mot « résistance », par exemple, « maintenance » peut prendre deux significations différentes ou même plus.

5. Vérification

En effet la traduction du terme « Überprüfung » par « vérification » est plutôt maladroite ; d'autre part le terme proposé par M. Grosgrurin (examen conclusif ne reflète pas correctement les travaux prescrits dans la norme SIA 469. Je proposerais « examen (contrôle) visuel », ce qui décrit effectivement les travaux exécutés sur place.

Les propos de notre correspondant posent une question fondamentale : des termes erronés ou ambigus doivent-ils être conservés de toute éternité, parce qu'ils ont un jour trouvé leur chemin dans un document de caractère (semi-)officiel, de surcroît dans un domaine relativement spécialisé, ce faute de rigueur à un moment donné ? Au lecteur de juger !

En utilisant dans une norme le mot « aptitude » appliqué à un ouvrage, alors qu'il est clairement réservé par la langue française à des personnes, les ingénieurs documentent simplement le manque de culture qu'on leur reproche, hélas parfois de façon justifiée. Il est vrai qu'un mot peut revêtir des sens différents ; il est toutefois souhaitable que dans le cas d'une traduction, on respecte une certaine logique. Cela n'est pas le cas pour « Instandhaltung » traduit par « maintenance ». Hérité de l'anglais et utilisé depuis belle lurette en aviation, il s'applique à l'ensemble des travaux permettant d'assurer le bon état d'un matériel et non à une intervention ponctuelle. Il ne viendrait pas à l'idée de germanophones de traduire « maintenance » par « Instandhaltung » : « Wartung » ou « Unterhalt » sont appropriés. Un atelier de maintenance devient « Unterhaltsbetrieb », aussi bien dans l'usage courant que dans la terminologie officielle.

L'intervention de M. Zimmermann est toutefois positive à deux titres : elle reconnaît le bien-fondé de certaines critiques de M. Grosgrurin (on espère qu'il en sera tenu compte) et documente l'intérêt des ingénieurs à disposer d'un vocabulaire précis et correct, donc l'opportunité de ne pas laisser passer n'importe quel terme issu d'une traduction.

Klaus Zimmermann, Muri/BE

Jean-Pierre Weibel

Fin de la partie
rédactionnelle

Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP : concours de projet CI : concours d'idées PQ : préqualification	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Province autonome de Bolzano (Italie)	Université de Bolzano, CP	Architectes et ingénieurs établis ou domiciliés au moment de l'ouverture dans l'Union européenne, en Suisse ou au Liechtenstein	29 juin 1998	
EUROPAN, Paris	Les nouveaux paysages de l'habitat – déplacement et proximité	Architectes de moins de 40 ans. Renseignements : secrétariat European Suisse, IREC-DA/EPFL, c.p. 555, 1001 Lausanne, tél. 021/693 42 06	30 sept. 98 (6 juil. 98)	7/98 p. 111

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement au secrétariat général de la SIA, tél. 01/283 15 15.